

LETTRE D'INFORMATION – DECEMBRE 2023

**France
services**

EN DIRECT DE VOTRE EFS

Ouverture de votre EFS pendant les vacances de Noël

Votre EFS reste ouvert durant les vacances de Noël.

N'hésitez pas à prendre RDV avec Farida ou Adeline pour un accompagnement sur vos démarches administratives.

Intégration d'un nouveau partenaire dans notre bouquet

Notre offre de service s'élargit puisque nous intégrons au 1^{er} janvier 2024 l'ANAH pour les dossiers de Ma PrimeRénov et Ma Prim'Adapt.

Les Conseillères France Services seront formées pour vous aider dans la complétude de ces dossiers.

INFOS DE NOS PARTENAIRES

Impôt sur le revenu : puis-je corriger ma déclaration ?



Jusqu'au 6 décembre vous pouvez accéder, via votre espace en ligne, au service de correction de votre déclaration de revenus 2023.

Pour les contribuables ayant fait une déclaration « papier », il vous suffit d'envoyer un courrier au Centre des Impôts dont vous dépendez ou une déclaration rectificative sur laquelle il doit être noté : « DECLARATION RECTIFICATIVE ANNULE ET REMPLACE ».

Dans ce cas l'ensemble des éléments (même les éléments corrects) doivent être réinscrits.

L'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales



Aide généralisée au territoire ce 1^{er} décembre, elle est destinée aux victimes de violences conjugales. L'objectif est d'aider les victimes à quitter leur domicile pour se mettre hors de danger. Selon le gouvernement, **elle sera de 600 euros en moyenne, avec un minimum de 243 euros**. Le montant variera selon les ressources et le nombre d'enfants.

La demande doit se faire auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) que ce soit en l'appelant, en s'y rendant physiquement ou via son site internet. L'aide sera alors versée dans les trois à cinq jours maximum.

NOS COORDONNÉES : 04 56 26 16 26 - efs@paysvoironnais.com

PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS